



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable Exercice 2022



Usine de traitement de l'eau potable du Moulin de Galat - Trémouilles

1 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE

1.1 Synthèse





Le Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala (SMELS) au 31/12/2022 en quelques chiffres :

- ✓ 28 525 abonnés (contrats d'abonnement actif),
- ✓ 5 072 278 m³ d'eau mis en distribution sur l'ensemble du territoire syndical,
- ✓ 7 062 201 m³ d'eau produits,
- ✓ 2 977 kilomètres de canalisations,
- ✓ 1 usine principale de production d'une capacité nominale de traitement de 45 000 m³/jour (Moulin de Galat),
- ✓ 131 réservoirs d'une capacité totale de 41 060 m³,
- ✓ En 2022, 1,22€ HT par m³ et 90 € HT l'abonnement annuel pour un abonné domestique (hors redevances et taxes).







Le tableau de bord des performances du service d'eau potable de 2022 est donné ci-dessous :

1.2 Qualité de l'eau

Le taux de conformité (limites de qualité) :

	2021		2022	
Taux de conformité bactériologique (%)	97,9 %		99,1 %	
Taux de conformité physico-chimique (%)	98,3 %		98,5 %	

1.3 Indicateurs principaux

	2021		2022	
Indice de connaissance et de gestion des réseaux (/120)	99		99	
Indice linéaire de perte en réseau (m ³ /km/jour)	1,08		1,20	
Rendement du réseau de distribution selon ONEMA (%)	82,40		82,47	

1	INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE.....	2
1.1	Synthèse	2
1.2	Qualité de l'eau	2
1.3	Indicateurs principaux.....	2
2	PRESENTATION GENERALE	5
2.1	Contexte réglementaire	5
2.2	Organisation du service AEP	5
2.3	Conditions d'exploitation du service d'eau potable	5
2.4	Territoires desservis	6
2.5	Population desservie (D101.1)	7
2.6	Nombre d'abonnés	7
3	DONNEES TECHNIQUES	9
3.1	Bilan des volumes mis en œuvre.....	9
3.2	Ressources / Prélèvements.....	10
3.3	Production	12
3.4	Importations et exportations.....	14
3.4.1	Imports d'eau traitée	14
3.4.2	Volumes vendus et exports	14
3.5	Autres volumes.....	15
3.5.1	Volume de service	15
3.5.2	Volume consommé autorisé	16
3.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	16
3.7	Branchements en plomb.....	16
4	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	17
4.1	Modalités de tarifications	17
4.2	Facture d'eau type (D102.0).....	18
4.3	Recettes	19
5	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	20
5.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	20
5.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	20
5.3	Indicateurs de performance du réseau.....	22
5.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	22
5.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	22
5.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	22
5.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	23
5.4	Indices d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	24

5.5	Indicateurs supplémentaires	24
5.5.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	24
5.5.2	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	24
5.5.3	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	25
5.5.4	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	25
5.5.5	Taux de réclamations (P155.1)	25
6	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	26
6.1	Montants financiers	26
6.2	État de la dette du service	26
6.3	Amortissements	26
6.4	Présentation des travaux engagés sur l'exercice 2022	27
6.5	Présentation des travaux projetés sur l'exercice N+1.....	28
7	ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	29
7.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	29
7.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	29
8	TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	30
9	ANNEXES	31
9.1	Carte du territoire Syndical.....	31

2 PRESENTATION GENERALE

2.1 Contexte réglementaire

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, depuis l'application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le représentant de la collectivité est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

Par ailleurs le décret n°2007-675 du 2 mai 2017 introduit dans le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable la mesure de la performance sur de nombreux critères, comme la qualité du service au client, la maîtrise des impacts environnementaux ou la qualité de l'eau distribuée.

Le présent rapport doit être adressé à chaque collectivité membre et être présenté devant chaque conseil dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Il est à noter que le présent rapport ne traite que du service d'eau potable des Collectivités membres du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala.

2.2 Organisation du service AEP

Le Président, élu par les délégués syndicaux, prépare et exécute les délibérations des organes délibérants, ordonne les dépenses, prescrit l'exécution des recettes et administre le Syndicat.

Il est à noter que, sur son territoire, le Syndicat a mis en œuvre différents modes d'exploitation (régie directe, régie avec prestations de services).

2.3 Conditions d'exploitation du service d'eau potable

- Au 1^{er} janvier 2022, sur 75 Communes, les ouvrages de production et de distribution d'eau potable sont exploités en prestation de service par L'Aveyronnaise des Eaux. Le contrat en date du 01 janvier 2022 fixe l'exploitation des installations pour une durée de 6 ans, soit une fin de contrat au 31 décembre 2027.
- Au 1^{er} janvier 2022, les ouvrages de production et de distribution d'eau potable des 6 Communes du territoire des anciens SIAEP de Saint-Christophe/Montirat/Jouqueviel et SIAEP de Laparrouquial/Saint Marcel Campes ainsi que la Commune de Roussayrolles sont exploités en régie directe par le SMELS.

Les prestations confiées à L'Aveyronnaise des Eaux sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, traitement des doléances client.
Entretien / Exploitation	Entretien et exploitation de l'ensemble des ouvrages.
Renouvellement	Renouvellements patrimoniaux et fonctionnels fixés par le contrat. Renouvellement des compteurs abonnés (pose).

- Au 1^{er} janvier 2022, l'exploitation de l'usine de production d'eau potable du Moulin de Galat est assurée en régie directe par le SMELS.
- Au 1^{er} janvier 2022, la facturation des abonnés du Syndicat est assurée en régie directe par le SMELS.

2.4 Territoires desservis

Au 31 décembre 2022, 64 Communes, 3 Communautés de Communes et 2 Communautés d'Agglomération étaient adhérentes au SME LEVEZOU SEGALA, soit un total de 81 Communes.

COMMUNES :

ALRANCE,	LE TRUEL (*),
ARVIEU,	LUNAC,
AURIAC LAGAST,	MANHAC,
AYSSENES,	MELJAC,
BARAQUEVILLE,	MONTEILS,
BOR ET BAR,	MONTJEAUX,
BOURNAZEL (81),	MORLHON LE HAUT,
BOUSSAC,	MOUZIEYS PANENS (81),
BROQUIES(*),	MOYRAZES,
CALMONT,	NAJAC,
CAMBOULAZET,	PREVINQUIERES (*),
CAMJAC (*),	QUINS (*),
CANET DE SALARS,	RIEUPEYROUX,
CASSAGNES BEGONHES,	ROUSSAYROLLES (81),
CASTANET,	RULLAC SAINT CIRQ,
CASTELNAU-PEGAYROLS,	SAINT AFFRIQUE (*),
CENTRES,	SAINT ANDRE DE NAJAC,
COLOMBIES,	SAINT BEAUZELY,
CORDES SUR CIEL (81),	SAINT IZAIRE (*),
DURENQUE,	SAINTE JULIETTE SUR VIAUR,
GRAMOND,	SAINT JUST SUR VIAUR (*),
LESCURE JAOUÏ,	SAINT MARCEL CAMPES (81),
LA BARTHE BLEYS (81),	SAINT MARTIN LAGUEPIE (81),
LA CAPELLE BLEYS,	SAINT ROMÉ DE CERNON (*),
LA CAPELLE SEGALAR (81),	SAINT ROMÉ DE TARN (*),
LA FOUILLADE,	SALLES CURAN,
LAPARROUQUIAL (81),	SANVENSA,
LA SELVE,	SEGUR,
LE BAS SEGALA,	VEZINS DE LEVEZOU,
LE RIOLS (81),	VILLEFRANCHE DE PANAT
LES COSTES GOZON (*),	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (*)
LES CABANNES (81),	VINDRAC ALAYRAC (81).

(*) pour partie du territoire

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALARS pour les Communes suivantes :

AGEN D'AVEYRON	PONT DE SALARS,
ARQUES,	PRADES SALARS,
FLAVIN,	SALMIECH,
LE VIBAL,	TREMOUILLES

- COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON (82) pour les Communes suivantes :

CASTANET,	LAGUEPIE,
GINALS,	VERFEIL SUR SEYE (*)

(*) pour partie du territoire

- COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN SEGALA (81) pour les Communes suivantes :
JOUQUEVIEL,
MONTIRAT,
SAINT CHRISTOPHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

- RODEZ AGGLOMERATION pour la Commune suivante :
SAINTE RADEGONDE
- GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION (81) pour la Commune suivante :
TONNAC

2.5 Population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle, elle est ou peut être raccordée.

Suivant les dernières données de l'INSEE, le service public d'eau potable dessert environ 48 112 habitants au 31/12/2022 (47 283 au 31/12/2021).

La carte du territoire desservi par la distribution d'eau est donnée en annexe.

2.6 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le service public d'eau potable dessert 29 572 abonnés au 31/12/2022 (28 108 au 31/12/2021).

Nota bene : La différence du nombre d'abonnés entre 2021 et 2022 s'explique par l'adhésion de trois nouvelles Communes au 01 janvier 2022 (Durenque, Roussayrolles, Saint Izaire) et par la mise à jour du fichier abonnés par les services du SMELS.

La répartition des abonnés par Commune est la suivante :

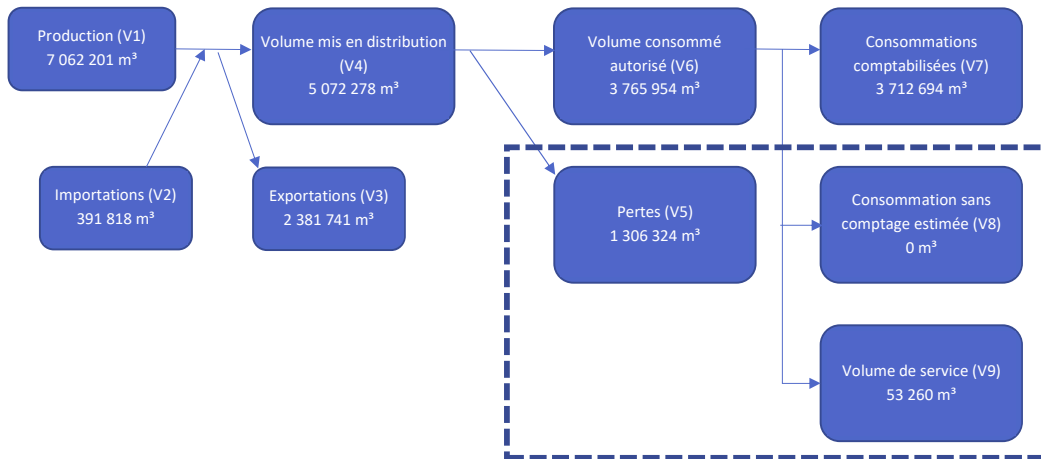
Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2021	Nombre d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %	Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2021	Nombre d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
AGEN D'AVEYRON	558	571	2,33	LUNAC	282	288	2,13
ALRANCE	226	232	2,65	MANHAC	429	443	3,26
ARQUES	78	80	2,56	MELJAC	101	103	1,98
ARVIEU	623	642	3,05	MONTEILS	369	378	2,44
AURIAC-LAGAST	140	144	2,86	MONTIRAT	265	307	15,85
AYSSENES	179	188	5,03	MONTJAU	418	428	2,39
BARAQUEVILLE	1 677	1 779	6,08	MOUZIEYS-PANENS	160	165	3,13
BOR-ET-BAR	193	197	2,07	MORLHON-LE-HAUT	321	330	2,80
BOURNAZEL	123	124	0,81	MOYRAZES	615	635	3,25
BOUSSAC	310	324	4,52	NAJAC	803	824	2,62
BROQUIES (*)	96	95	-1,04	PONT-DE-SALARS	786	826	5,09
CALMONT	1 010	1 029	1,88	PRADES-SALARS	202	208	2,97
CAMBOULAZET	235	237	0,85	PREVINQUIERES (*)	142	145	2,11
CAMIJAC	153	158	3,27	QUINS (*)	497	512	3,02
CANET-DE-SALARS	413	429	3,87	RIEUPEYROUX	1 142	1 182	3,50
CASSAGNES-BEGONHES	633	647	2,21	ROUSSAYROLLES	-	71	
CASTANET	299	313	4,68	RULLAC-SAINT-CIRQ	213	218	2,35
CASTANET (82)	190	193	1,58	SAINT AFFRIQUE (*)	30	37	23,33
CASTELNAU-PEGAYROLS	324	368	13,58	SAINT-ANDRE-DE-NAJAC	370	384	3,78
CENTRES	383	394	2,87	SAINT BEAUZELY	336	383	13,99
COLOMBIES	559	583	4,29	SAINT CHRISTOPHE	130	160	23,08
CORDES-SUR-CIEL	798	826	3,51	SAINT-IZAIRE	-	3	
DURENQUE	-	285		SAINT-JUST-SUR-VIAUR	29	29	0,00
FLAVIN	1 191	1 260	5,79	SAINT MARCEL CAMPES	175	175	0,00
GINALS (82)	216	222	2,78	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE	277	286	3,25
GRAMOND	240	248	3,33	SAINT ROME DE CERNON (*)	15	15	0,00
JOUQUEVIEL	88	105	19,32	SAINT ROME DE TARN (*)	64	61	-4,69
LA CAPELLE-BLEYS	242	249	2,89	SAINTE-JULIETTE-SUR-VIAUR	338	350	3,55
LA FOUILLADE	706	728	3,12	SAINTE-RADEGONDE	875	889	1,60

LA SELVE	376	388	3,19	SALLES-CURAN	1 036	1 084	4,63
LABARTHE-BLEYS	65	66	1,54	SALMIECH	436	448	2,75
LACAPELLE-SEGALAR	67	69	2,99	SANVENSA	405	417	2,96
LAGUEPIE (82)	529	555	4,91	SEGUR	338	352	4,14
LAPARROQUIAL	81	86	6,17	TONNAC	75	76	1,33
LE BAS SEGALA	981	1 004	2,34	TREMOUILLES	230	247	7,39
LE RIOLS (81)	117	121	3,42	VERFEIL SUR SEYE (82)	125	127	1,60
LE TRUEL (*)	80	80	0,00	VEZINS-DE-LEVEZOU	281	286	1,78
LE VIBAL	362	393	8,56	VILLEFRANCHE-DE-PANAT	567	592	4,41
LES CABANNES	270	273	1,11	VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	23	22	-4,35
LES COSTES GOZON (*)	130	129	-0,77	VINDRAC-ALAYRAC	114	118	3,51
LESCURE-JAOUL	153	154	0,65	TOTAL	28 108	29 572	5,21%

(*) Pour partie du territoire

3 DONNEES TECHNIQUES

3.1 Bilan des volumes mis en œuvre



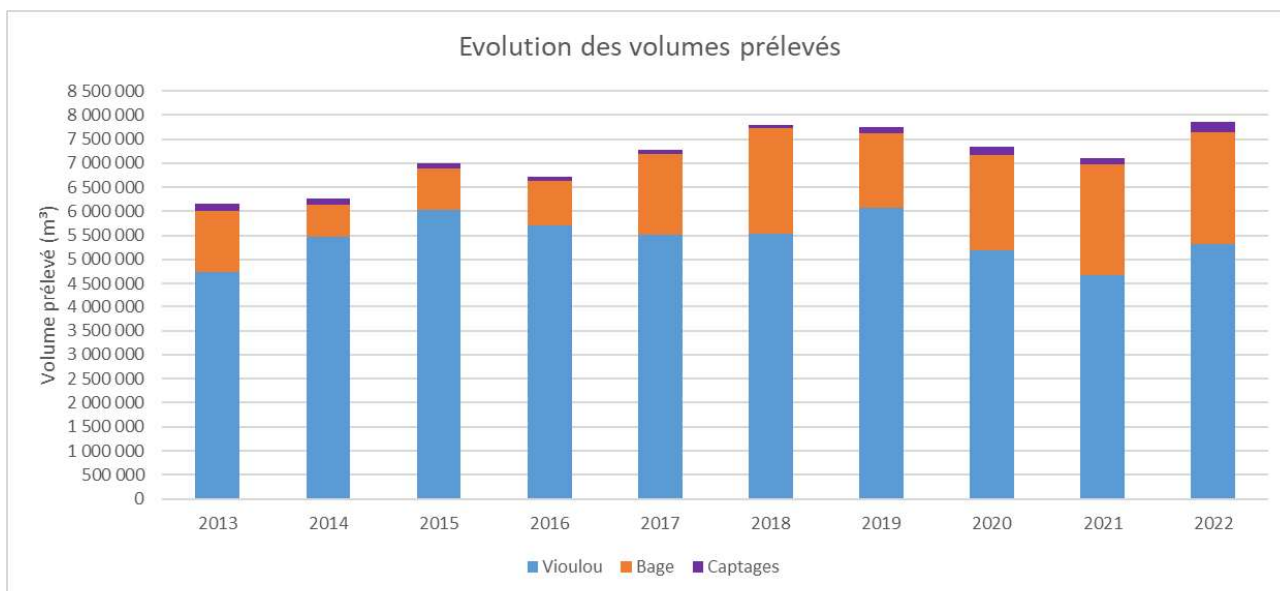
3.2 Ressources / Prélèvements

Le service public d'eau potable prélève 7 854 097 m³ pour l'exercice 2022 (7 109 607 m³ pour l'exercice 2021).

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé est nul : 0 %

Ouvrage	Débit nominal [l/s]	Prélèvement 2021 [m ³]	Prélèvement 2022 [m ³]	Variation	Observations
PRISE D'EAU du Vioulou Commune de Trémouilles Prise d'eau en ruisseau (Le Vioulou)	400	4 675 536	5 312 210	13,62%	Arrêté préfectoral n°12.2022.06.14.00012 du 14 juin 2022
PRISE D'EAU de Bage (Barrage EDF) Commune de Pont de Salars Prise d'eau en pied de barrage	400	2 289 027	2 326 613	1,64%	Arrêté préfectoral n°12.2022.06.21.00007 du 21 juin 2023
CAPTAGE de Candas Commune de Montjoux		16 902	17 351	2,66%	
CAPTAGE de Calmels Communes du Truel		4 470	4 276	-4,34%	
CAPTAGE de Le Ram Commune de Vézins de Lévézou		23 974	25 724	7,30%	
CAPTAGE de Vézins de Lévézou Commune de Vézins de Lévézou		10 718	10 583	-1,26%	
CAPTAGE de Vézinhét Commune de Vézins de Lévézou		5 099	6 036	18,38%	
CAPTAGE de La Clau Commune de Vézins de Lévézou		7 129	8 540	19,79%	
CAPTAGE de Le Roucous Commune de Vézins de Lévézou		2 725	2 880	5,69%	
CAPTAGE de Plampuech Commune de Vézins de Lévézou		3 175	3 830	20,63%	
CAPTAGE de Vaysse Rodier Commune de Vézins de Lévézou		833	901	8,16%	
CAPTAGE de Saint-Beauzély Commune de Saint-Beauzély		35 102	33 881	-3,48%	
CAPTAGE de Estalane Commune de Castelnaud-Pégayrols		19 455	25 842	32,83%	
CAPTAGE de Castelnaud 1 Commune de Castelnaud-Pégayrols		5 955	5 901	-0,91%	
CAPTAGE de Castelnaud 2 Commune de Castelnaud-Pégayrols		9 507	8 498	-10,61%	
CAPTAGE de La Mafresié Commune de Laparrouquial			5 108		Autorisation mise en production le 13/07/2022
CAPTAGE de Fontaine Mère de Dieu Commune de Roussayrolles			8 464		Adhésion au SMELS le 01/01/2022
CAPTAGE de Ginestous Commune de Durenque			36 049		Adhésion au SMELS le 01/01/2022
CAPTAGE de Le Verdier Commune de Durenque			11 410		Adhésion au SMELS le 01/01/2022
Total des prélèvements [m³]		7 109 607	7 854 097	10,47%	

Prélèvement [m³]	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Vioulou	4 734 938	5 468 908	6 032 179	5 704 707	5 507 010	5 541 758	6 079 998	5 201 015	4 675 536	5 312 210
Bage	1 273 104	671 859	859 268	928 907	1 675 849	2 174 685	1 546 872	1 967 009	2 289 027	2 326 613
Captages	148 030	125 635	95 160	87 329	90 997	64 258	122 228	163 786	145 044	215 274
TOTAL	6 156 072	6 266 402	6 986 607	6 720 943	7 273 856	7 780 701	7 749 098	7 331 810	7 109 607	7 854 097



3.3 Production

Au 31/12/2022, le service compte les 18 sites de production suivants :

Nom de la station de production	Commune	Type de traitement
Moulin de Galat	Trémouilles	Pré-reminéralisation ; pré-ozonation ; floculation ; décantation ; filtration ; post-ozonation ; mise à l'équilibre calco-carbonique ; désinfection
Candas	Montjaux	Désinfection
Calmels	Ayssènes	Désinfection
Le Ram	Vézins de Lévézou	Désinfection
Vézins de Lévézou		Désinfection
Vézinhet		Désinfection
La Clau		Désinfection
Le Roucous		Désinfection
Plampuech		Désinfection
Vaysse Rodier		Désinfection
Saint-Beauzély		Saint-Beauzély
Estalane	Castelnau-Pégayrols	Désinfection
Castelnau 1		Désinfection
Castelnau 2		Désinfection
Ginestous	Durenque	Désinfection
Le Verdier	Durenque	Désinfection
La Mafresié	Laparrouquial	Filtration ; mise à l'équilibre calco-carbonique ; désinfection
Fontaine Mère de Dieu	Roussayrolles	Filtration ; désinfection

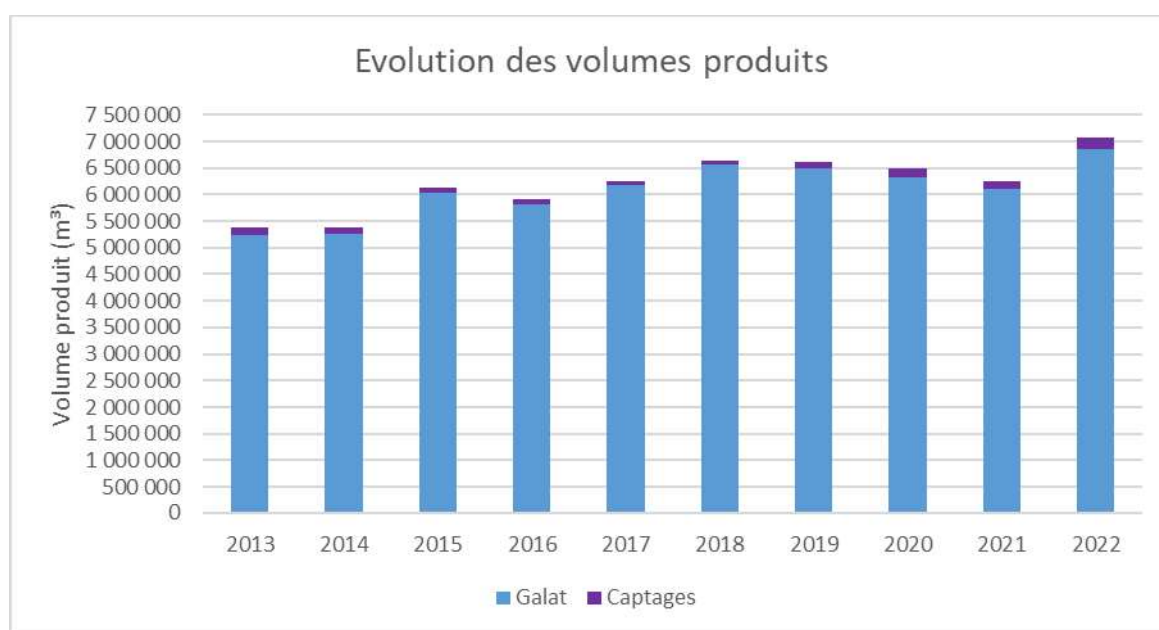
Le volume produit total peut différer du volume prélevé (unités de traitement générant des pertes par exemple).

Les volumes produits sont les suivants :

Site de production	Capacité de traitement [m ³ /j]	Production 2021 [m ³]	Production 2022 [m ³]	Variation
Moulin de Galat Commune de Trémouilles	45 000	6 112 126	6 846 927	12,02%
Candas Commune de Montjaux		16 902	17 351	2,66%
Calmels Commune d'Ayssènes		4 470	4 276	-4,34%
Le Ram Commune de Vézins de Lévézou		23 974	25 724	7,30%
Vézins de Lévézou Commune de Vézins de Lévézou		10 718	10 583	-1,26%
Vézinhet Commune de Vézins de Lévézou		5 099	6 036	18,38%
La Clau Commune de Vézins de Lévézou		7 129	8 540	19,79%

Le Roucous Commune de Vézins de Lévézou		2 725	2 880	5,69%
Plampuech Commune de Vézins de Lévézou		3 175	3 830	20,63%
Vaysse Rodier Commune de Vézins de Lévézou		833	901	8,16%
Saint-Beauzély Commune de Saint-Beauzély		35 102	33 881	-3,48%
Estalane Commune de Castelnau-Pégayrols		19 455	25 842	32,83%
Castelnau 1 Commune de Castelnau-Pégayrols		5 955	5 901	-0,91%
Castelnau 2 Commune de Castelnau-Pégayrols		9 507	8 498	-10,61%
La Mafresié Commune de Laparrouquial			5 108	
Fontaine Mère de Dieu Commune de Roussayrolles			8 464	
Ginestous Commune de Durenque			36 049	
Le Verdier Commune de Durenque			11 410	
Total production [m³]		6 497 394	7 062 201	12,87%

Production [m³]	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Galat	5 241 475	5 257 824	6 040 868	5 820 302	6 171 501	6 572 098	6 488 706	6 333 608	6 112 126	6 846 927
Captages	147 369	125 635	91 459	86 969	88 979	64 259	122 228	163 786	145 044	215 274
TOTAL	5 388 844	5 383 459	6 132 327	5 907 271	6 260 480	6 636 357	6 610 934	6 497 394	6 257 170	7 062 201



3.4 Importations et exportations

3.4.1 IMPORTS D'EAU TRAITEE

Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]	Variation
SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC	214 135	233 716	9,14%
Commune de VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	851	782	-8,11%
Commune de LE VIALA DU TARN	688	314	-54,36%
Commune de SAINT LEONS	18 306	16 717	-8,68%
SIAEP du LIORT-JAOUL	120	109	-9,17%
Commune de SAINT LAURENT DU LEVEZOU	1 472	1 845	25,34%
Pôle des Eaux du CARMAUSIN-SEGALA	120 408	137 036	13,81%
Commune de ROUSSAYROLLES	553		
SMAEP de la VERE		1 135	
Commune de Marnaves		164	
Total Import	356 533	391 818	9,90%

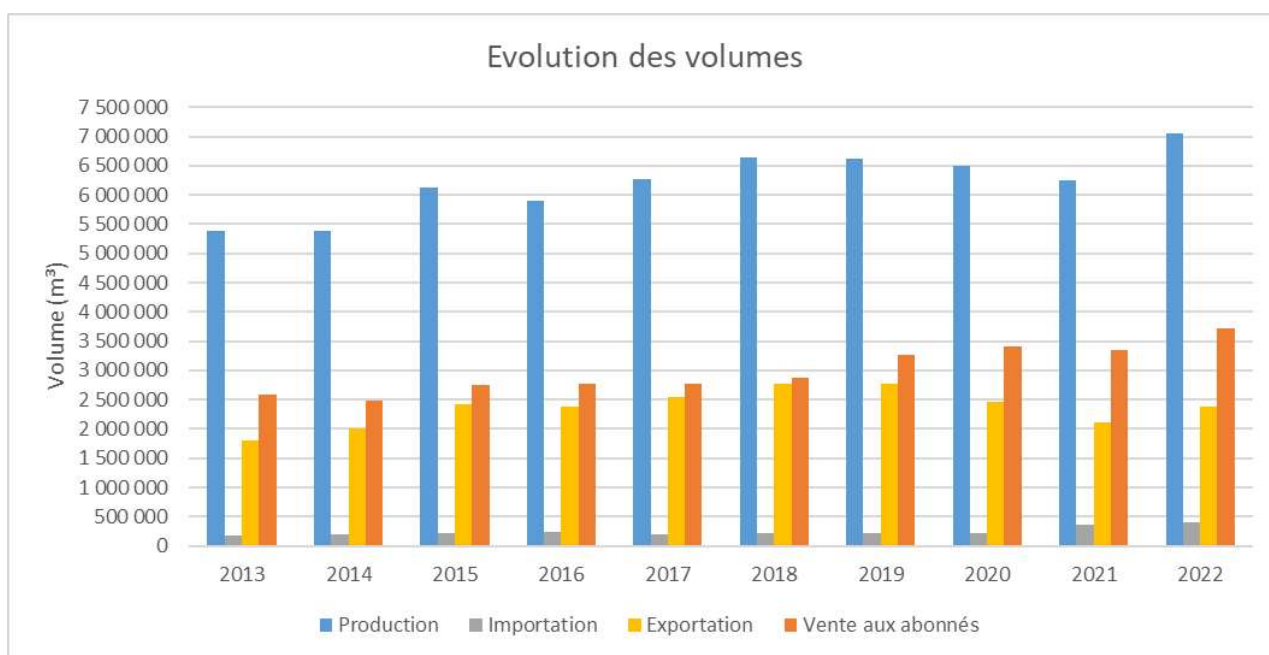
3.4.2 VOLUMES VENDUS ET EXPORTS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 954 414	3 347 622	13,31%
Volume vendu aux abonnés industriels	206 455	222 597	7,82%
Volume vendu aux abonnés professionnels	134 298	142 305	5,96%
Volume vendu aux abonnés annexes	170	170	0,00%
Volume total vendu aux abonnés	3 295 337	3 712 694	12,67%

Export vers	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]	Variation
Commune de RODEZ	840	2 167	157,98%
<i>Eau traitée</i>	840	2 167	157,98%
<i>Eau brute</i>	0	0	
SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC	699 184	900 392	28,78%
SMAEP du VIAUR	151 231	42 830	-71,68%
Commune de VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	847 241	908 647	7,25%
SIAEP du LIORT-JAOUL	267 899	301 007	12,36%
SIAEP des RIVES DU TARN	4 693	2 391	-49,05%
SIAEP DE LA RÉGION DE VAILHOURLES	95 670	166 691	74,24%
CCQRGA (82)	11 643	11 158	-4,17%

SIAEP HVA	6 784	4 291	-36,75%
LE VIALA DU TARN	2	5 081	
ST AFFRIQUE / BROQUIES / ST VICTOR ET MELVIEU / ST ROMÉ DE TARN	2 998	8 391	179,88%
SMAEP du GAILLACOIS	12 338	20 311	64,62%
Pôle des Eaux du CARMAUSIN-SEGALA	1 719	1 711	-0,47%
Commune de Comps La Grand Ville		6 673	
VOLUME TOTAL EXPORTE	2 102 242	2 381 741	13,30%

Volume [m ³]	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production	5 388 844	5 383 459	6 132 327	5 907 271	6 260 480	6 636 357	6 488 706	6 497 394	6 257 170	7 062 201
Importation	185 345	197 303	209 721	229 192	201 188	206 280	226 564	343 600	356 533	391 818
Exportation	1 792 261	2 016 184	2 425 995	2 374 459	2 536 142	2 764 795	2 470 637	2 197 493	2 102 242	2 381 741
Vente aux abonnés	2 577 827	2 491 215	2 748 702	2 777 121	2 769 833	2 875 451	3 255 001	3 414 428	3 295 337	3 712 694



3.5 Autres volumes

3.5.1 VOLUME DE SERVICE

	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	
Volume de service (V9)	52 190	53 500	2,51%

3.5.2 VOLUME CONSOMME AUTORISE

	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	3 347 527	3 765 954	12,50%

3.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 2 977 km au 31/12/2022 (2 940 km au 31/12/2021).

3.7 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements en service	28 108	29 572
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

4.1 Modalités de tarifications

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 25.00 € au 01/01/2021

25.00 € au 01/01/2022

		Exercice 2021	Exercice 2022
Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement domestique	90.00 €	90.00 €
	Abonnement professionnel	200.00 €	200.00 €
	Abonnement industriel	200.00 €	200.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Abonnement domestique	1.22 €/m ³	1.22 €/m ³
	Abonnement professionnel	0.88 €/m ³	0.88 €/m ³
	Abonnement industriel	0.78 €/m ³	0.78 €/m ³
Taxes	Taux de TVA	5.50%	5.50%
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.110 €/m ³	0.110 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.330 /m ³	0.330 /m ³

4.2 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Exercice 2021 Au 01/01/2021	Exercice 2022 Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	90.00 €	90.00 €
Part proportionnelle	146.40 €	146.40 €
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	236.40 €	236.40 €
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau Agence de l'Eau)	13.20 €	13.20 €
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	38.40 €	38.40 €
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	51.60 €	51.60 €
TVA si service assujetti	5.5%	5.5%
Total HT	288.00 €	288.00 €
Total TTC	303.84 €	303.84 €
Prix TTC au m³	2.532 €	2.532 €

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m ³	Prix au 01/01/2022 en €/m ³	Variation en %
Les 81 communes adhérentes au syndicat	1.22€	1.22€	0.0%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 3 712 694 m³ (3 295 337 m³ en 2021).

4.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021	Exercice 2022	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	5 943 072.64 €	6 210 612.64 €	4.5%
Recette de vente d'eau en gros	1 085 905.45 €	1 258 650.87 €	15.9%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	-	-
Total recettes de vente d'eau	7 028 978.09 €	7 469 263.51 €	6.2%
Total autres recettes	-	-	-
Total des recettes	7 028 978.09 €	7 469 263.51 €	6.2%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 hors taxes : **7 469 263.51 € (extrait du CA 2022)**

5 INDICATEURS DE PERFORMANCE

5.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes (limites de qualité) exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes (limites de qualité) exercice 2022
Microbiologie	198	4	229	2
Paramètres physico-chimiques	291	5	259	4

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvement non conformes}}{\text{nombre de prélèvement réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	97,98 %	99,13 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,28 %	98,46 %

5.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance IP103.2 « indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'eau potable ».

Ce décret modifie en profondeur cet indicateur y compris le barème d'attribution des points.

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures.	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5

<u>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	94%	4
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	99 %	5
<u>A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u>			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Non	0
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Oui	10
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement, ...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Non	0
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Oui	5
Nombre de points total obtenus			99

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2022 est 99 (99 en 2021).

5.3 Indicateurs de performance du réseau

5.3.1 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau en %	82,40	82,47
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	73,04	73,20

5.3.2 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,25 m³/j/km (1,13 en 2021).

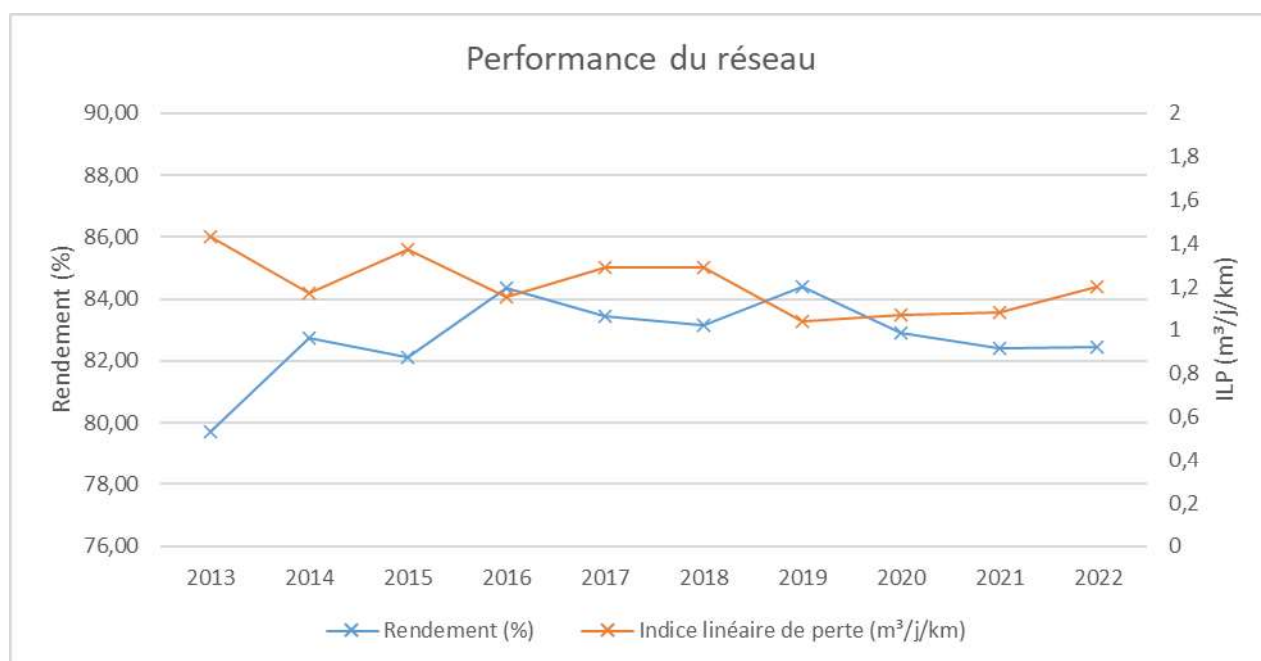
5.3.3 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 1,20 m³/j/km (1,08 en 2021).

Performance du réseau	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement (%)	79.70	82.73	82.12	84.35	83.43	83.14	84.39	82.87	82.40	82.47
Indice linéaire de perte (m ³ /j/km)	1.43	1.17	1.37	1.15	1.29	1.29	1.04	1.07	1.08	1.20



5.3.4 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le prestataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé (km)	25	30	35	31	29

Au cours des 5 dernières années, 150 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable en 2022 est de 1,01 % (0,73 % en 2021).

5.4 Indices d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60 % (50 % en 2021).

Nota bene : Les arrêtés préfectoraux autorisant le prélèvement de 400 l/s dans le ruisseau du Vioulou et le prélèvement de 400 l/s au niveau du lac de Bage ont été reçu respectivement le 14 juin 2022 (Arrêté préfectoral n°12.2022.06.14.00012) et le 21 juin 2022 (Arrêté préfectoral n°12.2022.06.21.00007).

5.5 Indicateurs supplémentaires

5.5.1 TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, 288 interruptions de service non-programmées ont été dénombrées (131 en 2021), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées de 9.74 pour 1 000 usagers (4,66 en 2021).

5.5.2 DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0 ET P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 6 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 100 % (100 % en 2021).

5.5.3 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	10 750 969,52 €	12 111 736.13 €
Epargne brute annuelle en €	2 906 924,97 €	2 465 169.59 €
Durée d'extinction de la dette en années	3,69	4.91

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de 4.91 ans (3,69 ans en 2021).

5.5.4 TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayé correspond au taux d'impayé au 31/12/2022 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	199 813.22 €
Somme totale facturée en 2022 aux abonnés	6 210 612.64 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021 au 31/12/2022	3.2%

Au 31 décembre 2022, le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2022 est de 3.2% (1,72% en 2021).

5.5.5 TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur :

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 295

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de 9.97 pour 1000 abonnés (7,82 en 2021).

6 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

6.1 Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	4 365 756,00 €	4 235 511.69 €
Montants des subventions en €	1 292 411,00 €	238 049.91 €

6.2 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre 2022 (montant restant dû en €)	10 750 970,00 €	12 111 736.13 €
Montant remboursé durant l'exercice en capital en €	684 352,00 €	689 814.39 €
Montant remboursé durant l'exercice en intérêts en €	380 730,00 €	364 471.96 €

6.3 Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 1 600 560.76€ (1 576 997,68 € en 2021).

Libellé opération	Travaux d'investissement engagés
Lot 92 - Périmètres de Protection Captages	2 566.42 €
Lot 177 - Sectorisation	15 877.09 €
Lot 183 – AEP Ayssènes bourg	54 821.45
Lot 193 - AEP Vézins de Lévézou II	657 384.9
Lots 206 -207 - Compteurs	77 438.1
Lot 999 – Opérations imprévues	144 214.56 €
Lot 999-11 - Réhabilitation Extension Galat	1 954 892.77 €
Lot 999-12 - Accord cadre 2019-2023	565 025.80 €
Lot 999-15 – AEP Canabières hameau Vernhette	32 406.28 €
Lot 999-17 - AEP Peyralbes Durenque	91 579.33 €
Lot 999-18 - Renouvellement Galat	257 818.50 €
Lot 999-19 - Renouvellement réseaux Vayssière Flavin	4 725.99 €
Lot 999-20 - Renouvellement réseaux bourg Salles-Curan	28 957.45 €
Lot 999-22 - AAP Covid – Renouvellement canalisations	22 657.85 €
Lot 999-24 - Nouveaux locaux	15 769.66 €
Lot 999-25 – AEP St-Rome de Tarn/Les pins	111 911.04 €
Lot 999-26 – AEP St-Beauzély/UDI Azinières	111 058.52 €
Lot 999-27 – Interconnexion Castelnau-Pégayrols/Bouloc	468.55 €
Lot 999-28 – Extension Ségur secteur Ouest	486.49 €

6.5 Présentation des travaux projetés sur l'exercice N+1

Libellé opération	Coût Prévisionnel
Lot 177 - Sectorisation	400 000.00 €
Lot 193 - AEP Vézins de Lévézou II	100 000.00 €
Lots 206 -207 Compteurs	200 000.00 €
Lots 999 - Opérations imprévues	250 000.00 €
Lot 999-11 - Réhabilitation Extension Galat	54 895.00 €
Lot 999-18 - Renouvellement Galat	250 000.00 €
Lot 999-22 - AEP Covid – Renouvellement canalisations	273 000.00 €
Lot 999-23 – AAP Covid – Réhabilitation réservoirs	750 000.00 €
Lot 999-24 – Nouveaux Locaux	937 289.00 €
Lot 999-28 – Extension Ségur secteur Ouest	300 000.00 €
Lot 999-31 Accord-cadre maîtrise d'œuvre 2023	650 000.00 €
Lot 999-32 – Travaux périmètres de protection	1 000 000.00 €
Lot 999-33 – AAP Plan de relance renouvellement canalisations	200 000.00€
Lot 999-35 – AEP Durenque	292 000.00 €
Lot 999-36 – Substitution Calmels (tranche 2)	200 000.00 €
Lot 999-38 – AEP Hameaux nord Vezins de Lévézou	550 000.00 €

8 ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

8.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, le montant des admissions en non-valeur accepté a été de 34 898.53 € et le montant des créances éteintes s'est élevé à 4 078.12 €.

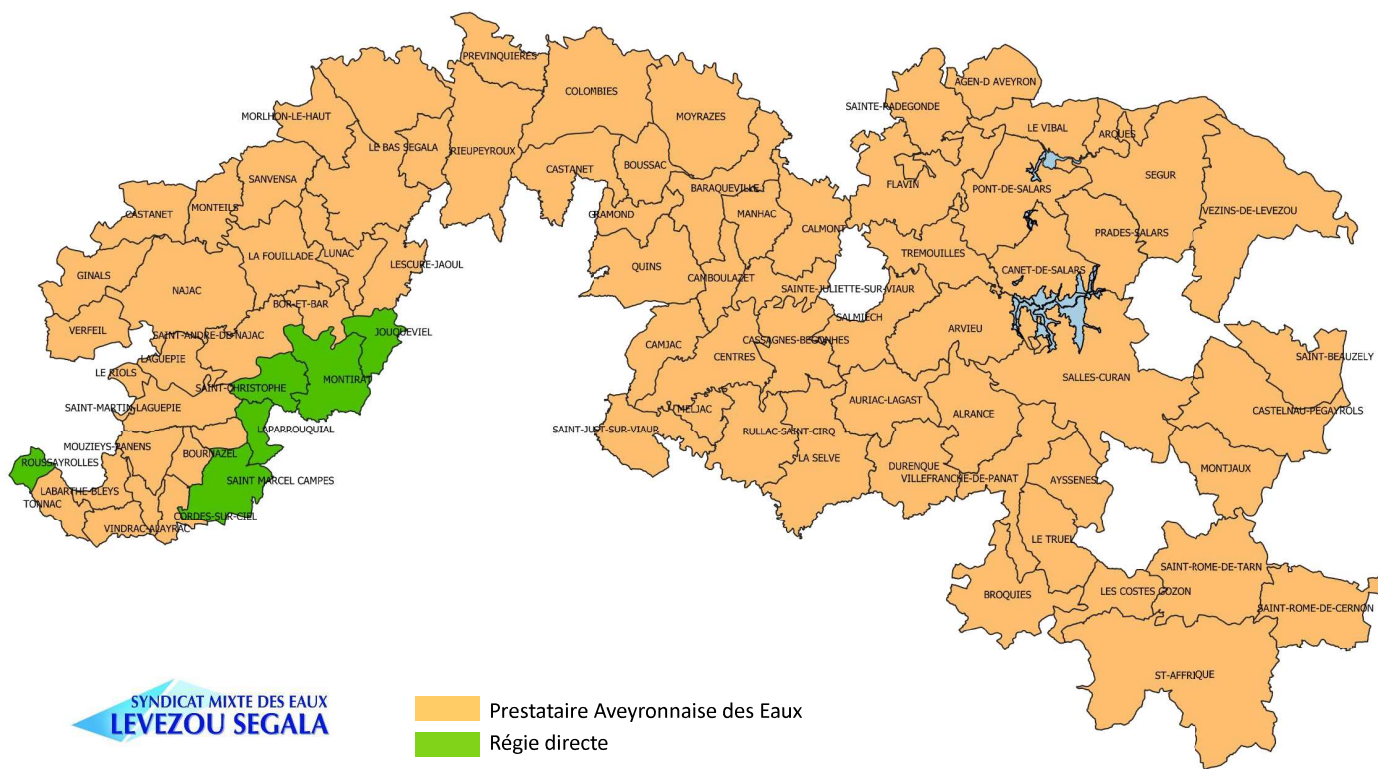
8.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

9 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D101.1	Estimation du nombre d'habitants desservis	47 283 habitants	48 112 habitants
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2.532 €	2.532 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	6 jours ouvrés	6 jours ouvrés
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,98 %	99,13 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,28 %	98,46 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	99	99
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,40 %	82,47 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,13 m ³ /j/km	1,25 m³/j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,08 m ³ /j/km	1,20 m³/j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,73 %	1,01 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	50 %	60 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	33 738,00 €	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,66 ‰	9.74 ‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3.69	4.91
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,72 %	3.2%
P155.1	Taux de réclamations	7,82 ‰	9.97 ‰

10.1 Carte du territoire Syndical



Prestataire Aveyronnaise des Eaux
 Régie directe